

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. BEN HADDOU, Conseillère communale, relative au projet
d'ordonnance sur la fermeture des commerces à 21h à Cureghem

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : J'ai été saisi d'une demande d'interpellation citoyenne, sujet sur lequel certains membres du Conseil m'interrogeaient en début de séance. Je rappellerai que le Collège s'est penché sur la question et a considéré que, suivant notre règlement, ce n'était pas possible. Je vous donne lecture des différents éléments soulevés. Tout d'abord, la demande d'interpellation n'était pas signée par les interpellants. Aussi, il y a la question de savoir comment interpréter l'article 59 du règlement : « *La demande d'interpellation, leur introduction doit respecter les exigences suivantes : est irrecevable un point qui figure déjà à l'ordre du jour du Conseil* ». Comme B. CHIHI l'a souligné, la formulation est effectivement ambiguë. À la suite de cela le Secrétaire communal m'a transmis les éléments suivants : l'ordonnance du 22 février 2024 précise les choses, à savoir et je lis le passage...

Les habitants : On ne comprend rien, laissez plutôt parler les habitants !

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : J'explique le processus, je me doute que ce n'est pas très gai. L'ordonnance de 2024 signale effectivement que le point ne peut pas porter sur un point qui est déjà inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal. J'ai également été saisi du fait que certains Conseillers communaux voulaient néanmoins donner la parole aux citoyens, ce qui pose naturellement un problème de légalité. Je souhaite très sincèrement attirer l'attention des uns et des autres sur ce problème de l'égalité.

B. CHIHI : Concernant le Règlement d'Ordre intérieur sur lequel vous vous appuyez pour ne pas donner la parole aux citoyens qui ont déposé une interpellation contre le couvre-feu qui leur est imposé, je souhaite indiquer à tous que je vous ai envoyé une argumentation très précise. Dans celle-ci, je signale qu'il n'y a pas d'interprétation à avoir quant au fait que les citoyens peuvent avoir oui, ou non, la parole. Pour moi, les textes sont clairs et je sais lire le français. J'insiste aujourd'hui sur le fait que depuis plusieurs mois, nous, Conseillers, sommes systématiquement censurés pour certaines questions très sensibles. Ce collège se réfère souvent au ROI. Cela fait plusieurs fois que ça m'est arrivé et, à la suite du Conseil communal précédent, j'en ai eu marre et ai déposé une plainte auprès de « Bruxelles Pouvoirs Locaux », la tutelle administrative, qui

a analysé ma plainte. Elle m'a répondu hier que mon interprétation du ROI est tout à fait logique et que le Collège prend des décisions contraires à ce ROI. En fait, il ne s'agit ni plus ni moins de censure.

Aujourd'hui, j'exige que les citoyens qui ont déposé une interpellation puissent avoir la parole. Il faut savoir que ces citoyens ont appris, du jour au lendemain, que leurs commerces allaient fermer à 21h00. Ils n'ont pas reçu d'e-mail, ni un appel, mais ont appris cette information via la presse. Il ne faut pas donner l'occasion de stigmatiser ces citoyens, ils ont toujours été calmes. Mardi, lorsque les commerçants sont venus discuter avec le Collège, vous pouvez le confirmer Monsieur le Bourgmestre, ils n'ont pas eu un mot plus haut que l'autre, ils étaient très, très calmes. Si on on m'avait dit, du jour au lendemain, que je perdrais mon poste et mon salaire, je n'aurais pas eu le même calme qu'eux. Ils sont venus vous tendre la main pour vous proposer des mesures. Ils ne vous disent pas de ne pas prendre de mesures par rapport à ce quartier car ce qu'ils vous disent simplement, c'est de ne pas voter ce point dans la précipitation ! Eux qui subissent déjà la violence et qui sont également victimes de l'insécurité ambiante, vous demandent de travailler main dans la main. Ils vous demandent de prendre le temps. La prochaine séance du Conseil communal a lieu dans deux semaines, pourquoi ne pas attendre ? Monsieur le Président, s'il vous plaît, je sais que vous êtes quelqu'un de compréhensif. J'ai déjà discuté avec vous, vous avez toujours été réactif, vous m'avez toujours répondu, laissez-leur la parole parce que le règlement leur en donne la possibilité, ils ont le droit.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : S'il vous plaît, j'en appelle au calme car on ne sait pas travailler dans de pareilles circonstances de chahut. Je convoque les chefs des différents groupes politiques et je suspends la séance pendant dix minutes pour débattre de cette question avec eux.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Mesdames et Messieurs, je lève la suspension de séance. À la suite de la concertation des différents chefs de groupe, ayant constaté l'urgence et une certaine ambiguïté dans l'actuel ROI, qui va d'ailleurs être réformé, et ayant récolté l'engagement de l'ensemble des chefs de groupes de ne pas faire de ceci un précédent, pour la bonne tenue de nos travaux et pour le respect de la logique qui prévaut à ceci, nous allons permettre à un porte-parole des commerçants de nous adresser quelques mots. Il disposera de 15 minutes au total. Je vous conseille donc de bien surveiller le temps de parole car je suis le garant de l'équité entre les différents intervenants. Le représentant des commerçants a donc la parole.

La représentante des commerçants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de handelaars geeft lezing van de volgende tekst:

Je prends la parole aujourd'hui au nom du « Collectif des Commerçants de Cureghem » de la zone « Triangle » visée par l'ordonnance de police, pour exprimer notre incompréhension et notre profonde inquiétude face à la mesure de fermeture des commerces à 21h, qui sera soumise au vote du Conseil ce soir.

Nous ne comprenons pas l'essence même de cette mesure. Nous ne comprenons pas le lien qui a été établi entre la fermeture de nos commerces et la fin du trafic de drogue dans le quartier. Nous ne comprenons pas comment une mesure de trois mois, limitée dans le temps, pourrait résoudre des problèmes structurels, sociaux et profondément enracinés. Si cette mesure devait être prolongée et c'est ce qui risquerait d'arriver selon la logique des objectifs de l'ordonnance, jusqu'à quand cela durerait-il ?

Soyons lucides, cette fermeture ne règlera pas les problèmes d'insécurité. Le texte le reconnaît lui-même, des fermetures individuelles ont déjà été prononcées sans effet notable sur les troubles constatés. Malgré cela, vous proposez d'aller plus loin encore avec une fermeture collective, cette fois à 21h.

S'ajoute à cette injustice le fait qu'à quelques mètres à peine de la zone visée, d'autres commerces similaires pourront continuer à travailler et à rester ouverts. Encore un peu plus loin, certains commerces confrontés aux mêmes nuisances et à la même problématique resteront ouverts jusqu'à 22h30 !

Pourquoi Cureghem serait-il le seul quartier à devoir se taire un peu plus tôt ? Quelle logique y a-t-il à punir davantage un quartier plutôt qu'un autre ? Cette différence de traitement est, elle aussi, incompréhensible. Elle donne l'image d'une commune où certains quartiers bénéficient d'une tolérance ou plutôt d'une intolérance différente. Et pourtant, nous savons tous que les trafics de drogues et les nuisances qui y sont liées ne commencent ni à la tombée du jour ni à 21 heures. Les nuisances ont lieu toute la journée et rythment la vie du quartier. Simplement, et c'est là que se trouve tout le paradoxe de cette mesure, l'insécurité se fait moins ressentir quand Cureghem vit, quand les gens circulent au sein de nos rues éclairées par la lumière du jour ou celle de nos commerces.

Fermer à 21h, c'est instaurer une forme de couvre-feu pour tout un quartier. Passé cette heure, les rues deviendront vides, sombres et infréquentables pour les habitants qui rentrent tard, les jeunes qui sortent ou travaillent le soir et plus particulièrement pour les femmes. Au lieu de ramener de la sécurité cette mesure ne fera qu'accroître la peur et le sentiment d'abandon.

Nous commerçants, sommes tout autant victimes que les habitants. Nous-mêmes, nos ouvriers, nos clients, tous vivons et ressentons chaque jour l'insécurité ambiante qui règne dans nos rues. Mais il est facile et injuste de nous désigner comme responsables d'un problème que nous subissons aussi.

De plus, pendant que l'on veut nous imposer cette fermeture, aucune mesure d'accompagnement n'a été prévue, ni aucun geste de soutien. Soyons clairs, aucune indemnité n'aurait pu compenser les pertes que nous subirons : la perte économique, la perte de notre clientèle, la perte de notre image. Mais il aurait été bien de proposer quelque chose, ne serait-ce que pour donner l'illusion d'un soutien aux commerçants.

Nombreux sont ceux, au sein de cette assemblée, notamment du « MR » et du « PS » qui se réclament les uns de la liberté d'entreprendre et du travail, les autres de la justice sociale et de la défense des travailleurs. Vous devriez être les premiers à vous opposer à une mesure qui empêche les commerçants de travailler, de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

L'ordonnance affirme vouloir protéger les habitants mais aussi les commerçants. Cependant, comment une mesure qui nous oblige à fermer, à perdre nos clients et notre revenu, et ainsi probablement à licencier, pourrait-elle nous protéger ? Nous avons là une contradiction majeure. Fermer les commerces à 21h, c'est isoler davantage le quartier, c'est encourager sa ghettoïsation et l'abandonner aux mains de ceux qui lui nuisent.

Nous savons comment cela a commencé. Des comités de quartier ont fait part de leurs inquiétudes aux responsables communaux, ce qui est parfaitement légitime après les événements de ces derniers mois. Nous sommes allés à la rencontre de ces habitants pour écouter leurs motivations et comprendre ce qui nous était reproché. Ce qui ressort de nos échanges, c'est qu'ils n'avaient jamais souhaité qu'une mesure aussi collective et lourde de conséquences soit prise contre l'ensemble des commerçants. Ils expliquent qu'au départ, leur démarche portait sur des situations précises et bien identifiées. Mais cette démarche a fini par devenir un argument à la décision qui nous touche aujourd'hui.

Il semblerait donc que cette situation personne ne l'ait souhaitée.

Par ailleurs, nous déplorons profondément le manque de concertation avec les principaux concernés ainsi que le manque de considération à leur égard. Une mesure aussi attentatoire à la liberté économique et à la liberté d'entreprendre, qui découlent de la Constitution, n'aurait pas dû être envisagée sans information ni dialogue. Le fait que nous ayons appris la nouvelle à travers la presse, à quelques jours seulement du vote du Conseil, nous démontre un réel dysfonctionnement dans la communication entre la Commune et les acteurs locaux. Aucune rencontre, aucune discussion, aucune possibilité de faire entendre notre voix avant aujourd'hui.

Au-delà du symbole, quelle message cette fermeture envoie-t-elle ? Aux habitants, que le quartier est pour l'instant une cause perdue. Aux clients les plus fidèles, qu'il ne faut plus se rendre à Clemenceau après la tombée du jour. Aux commerçants, que leurs efforts et leur rôle social ne comptent plus et qu'au contraire, ils sont même devenus

une source de nuisance. Au reste de la Belgique, qu'Anderlecht choisit la fermeture plutôt que le soutien.

Nous refusons cela. Nos commerces ouverts le soir, ce sont des lumières, des passages, de la vie, une surveillance naturelle. Les fermer, c'est plonger le quartier dans l'obscurité et abandonner nos rues à ceux qui leur nuisent.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de ne pas voter cette mesure et d'ouvrir le dialogue avec les commerçants pour construire ensemble des solutions ciblées, concrètes et réfléchies.

De cette proposition de mesures injuste est née quelque chose de fort, un collectif rassemblant l'ensemble des commerçants, plus que jamais déterminé à faire entendre sa voix et à se mobiliser. Nous sommes prêts à œuvrer avec vous, avec la Commune, avec les habitants et avec tous les acteurs locaux pour rendre nos rues plus sûres et notre quartier plus apaisé. Mais pour cela, il faut ouvrir le dialogue dès aujourd'hui et pas nous tenir à l'écart des décisions qui nous concernent.

Nous sommes là, nous l'avons toujours été. Nous travaillons, nous payons nos taxes, nous participons à la vie sociale du quartier et faisons partie de la communauté.

Quelle que soit votre décision ce soir, sachez que nous en prendrons note.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Je répondrai collectivement après les différentes interpellations, mais je peux peut-être déjà apporter une précision sur la procédure. Il s'agit d'ordonnances de police et c'est vrai que, d'habitude lorsque je prends des ordonnances de fermetures établissements, le Conseil doit les ratifier. Elles ont donc déjà été prises sur ma responsabilité, avant d'être ensuite ratifiées par le Conseil. Ici, il ne s'agit pas de ça. J'ai entendu certains membres de l'opposition dire que je décidais de tout tout seul, mais ici, il ne s'agit pas de ratifier un acte qui est déjà pris, c'est vraiment une ordonnance du Conseil communal sur laquelle le Conseil devra voter, comme pour les autres points qu'il a l'habitude de traiter. Cette ordonnance n'a donc pas encore été validée car ce n'est pas une ratification mais bien un vrai vote d'un texte.

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant :

C. CHERFAN geeft lezing van de volgende tekst:

Je prends la parole aujourd'hui avec colère et incompréhension.

Colère, parce que la décision d'imposer une fermeture générale à 21h dans tout le quartier de Cureghem est une punition collective infligée à des commerçants qui n'ont

rien fait de mal. Et incompréhension, parce que cette mesure ne s'attaque pas aux vrais problèmes, mais aux victimes de l'insécurité.

Depuis des mois, les habitants et les commerçants de Cureghem vivent dans la peur : fusillades, trafics, violences.

Et quelle est la réponse du Collège communal ? Fermer les vitrines honnêtes. Éteindre les lumières. Autrement dit : abandonner le quartier.

Fermer tous les commerces à 21h, c'est étrangler économiquement des dizaines d'indépendants courageux qui se battent chaque jour pour maintenir un peu de vie, un peu d'espoir, dans un quartier oublié.

C'est condamner des familles à la faillite, des travailleurs à la rue, et des rues entières à devenir des zones mortes. Et surtout, c'est inefficace et dangereux. Les trafiquants ne disparaîtront pas à 21h. Ils se déplaceront simplement ailleurs. Mais les commerçants honnêtes, eux, resteront les seules victimes d'une politique aveugle.

Monsieur le Bourgmestre,

Je vous pose trois questions simples :

1. Sur quelle base concrète et factuelle cette décision a-t-elle été prise ? Y a-t-il eu une concertation préalable avec les commerçants, les habitants, la police locale ou les associations du quartier ?
2. Pourquoi ne pas avoir privilégié une approche ciblée et proportionnée, en sanctionnant uniquement les établissements réellement problématiques, plutôt que de punir tout un quartier ?
3. Quelles mesures de soutien sont prévues pour les commerçants impactés ? Parce que pour beaucoup d'entre eux, cette fermeture signifie tout simplement la mort économique.

Ce que je demande au nom de la « TFA » :

L'annulation immédiate de la fermeture généralisée à 21h ;

L'ouverture d'une concertation d'urgence entre la Commune, les commerçants, les habitants, la police et les associations locales ;

La mise en place de mesures ciblées et temporaires, telles que :

- Des contrôles renforcés sur les établissements à l'origine de nuisances ;
- Un suivi hebdomadaire de l'efficacité des mesures, pour pouvoir ajuster rapidement.

Et je termine par ceci :

Fermer les commerces, ce n'est pas faire de la sécurité. C'est avouer qu'on ne la maîtrise plus. La sécurité se construit avec les commerçants, pas contre eux. Avec la présence policière, pas avec des rideaux tirés.

Et si cette fermeture est maintenue, Monsieur le Bourgmestre, vous porterez la responsabilité de l'asphyxie d'un quartier entier et du message dramatique que cela envoie qu'à Anderlecht, on punit ceux qui travaillent, et on laisse la rue à ceux qui détruisent.

F. BEN HADDOU : J'avais prévu de lire mon texte d'interpellation mais je vais parler librement. Je veux d'abord remercier les habitants et les commerçants de Cureghem présents aujourd'hui. Merci d'avoir eu le courage de venir ici défendre votre travail, votre dignité et votre quartier. Plusieurs commerçants m'ont fait part de témoignages de ce qu'ils vivent chaque jour sur le terrain, bien avant 21h00. Parce que oui, l'insécurité ne commence pas à 21h00, elle est présente en pleine journée, dès le matin parfois, pendant que nos enfants vont à l'école. Elle est visible en permanence, pesante, presque ordinaire et c'est ce qui est le plus inquiétant.

Et pourtant, c'est vous les commerçants qui devrez fermer vos portes plus tôt, comme si tout cela était de votre faute, comme si vos vitrines étaient responsables de la drogue dans les rues, de l'ivresse publique, des bagarres ou des attroupements, comme si éteindre vos lumières allait amener la paix. Cette décision de fermer à 21h00 est injuste, illogique et incompréhensible. Elle ne s'attaque pas à la cause du problème. Elle ne résoudra rien. Elle punit les travailleurs qui chaque matin se lèvent tôt, ouvrent leur commerce, payent leurs factures et leurs taxes, essayent de tenir bon dans un quartier qu'ils aiment profondément, malgré tout.

Laissez-moi vous raconter ce que vivent ces commerçants, ce que c'est de travailler à Cureghem. Il y a ce commerçant, par exemple, qui lorsqu'il décharge sa marchandise, doit verrouiller son véhicule à chaque aller-retour entre ce dernier et son commerce car, à plusieurs reprises, il a surpris des voleurs à l'intérieur de son véhicule, en plein après-midi ! Imaginez un instant, vous transportez votre gagne-pain et vous devez courir entre la porte de votre commerce et votre véhicule, le cœur serré, en espérant que personne ne profite des quelques secondes où vous tournerez le dos.

Il y a aussi ce commerçant qui ne se contente plus de servir ses clients mais doit désormais protéger son commerce, parce que dans la rue il y a des gens qui volent des sacs, des portefeuilles, des téléphones. Il a appris à observer les regards, les gestes, les déplacements. Il travaille pourtant avec le sourire mais toujours avec la peur qu'un client ne se fasse voler sous ses yeux.

Et puis il y a des scènes devenues trop fréquentes, que plusieurs commerçants me racontent : des personnes entrent dans le commerce pour demander de la nourriture ou

de l'argent, souvent sous l'influence de drogue ou d'alcool. Lorsque des commerçants ne peuvent ou ne veulent pas les aider, ces individus deviennent violents, agressifs et menaçants. Ils crient, ils insultent, ils frappent du poing sur le comptoir. Certains commerçants sont menacés.

Ces scènes, Monsieur le Bourgmestre, ne se passent pas à minuit ni à 2 h du matin, elles se passent en plein après-midi, sous les yeux des clients et parfois des enfants. Ils travaillent avec la peur au ventre, ils restent vigilants sans relâche, ils sont dans un état d'alerte permanent du matin au soir et cela les use et les épuise. Malgré tout, ils restent debout parce que ce quartier, c'est aussi le leur.

Et, face à cette réalité, votre réponse est de fermer à 21h00 ! Mais fermer à 21h00, ce n'est pas protéger, ce n'est pas apaiser, c'est abandonner. Cela n'empêchera pas les vols, ni les agressions, ni les insultes, cela ne fera que punir ceux qui tiennent encore debout. Ceux qui gardent la lumière allumée dans une rue. Ils ne vous demandent pas des privilèges, ils ne cherchent pas à fuir leur responsabilité, ils demandent simplement du respect, de la cohérence et surtout de la sécurité. L'insécurité ne disparaîtra pas en fermant les portes des commerces, elle disparaîtra quand on agira là où elle existe vraiment : dans l'espace public et tout au long de la journée.

Cette mesure n'est pas une solution, Monsieur le Bourgmestre, c'est un aveu d'échec, l'aveu d'une politique qui ne s'attaque pas aux véritables causes de l'insécurité. Au lieu d'agir sur les trafics, sur les problèmes sociaux et structurels du quartier, on choisit la facilité : punir ces commerçants qui n'y sont pour rien. C'est les conséquences logiques du Gouvernement « Arizona » qui fait des coupes partout et n'investit pas dans une police de proximité. On réduit les moyens humains, on affaiblit la prévention, et ensuite on prétend résoudre le problème en fermant les commerces plus tôt. Et le pire dans cette histoire, Monsieur le Bourgmestre, c'est la manière dont cela a été fait : les commerçants n'ont même pas été consultés. Aucune réunion, aucune concertation, aucun échange n'a eu lieu. Beaucoup ont appris la nouvelle par la presse et par les clients eux-mêmes. Monsieur le Bourgmestre, je vous pose les questions suivantes :

- Pourquoi les commerçants n'ont-ils pas été consultés avant de prendre cette décision d'une telle ampleur ?
- Quand cette décision a-t-elle été prise ?
- Sur quelle base factuelle et rapport précis cette décision repose-t-elle ?
- Pouvez-vous nous communiquer le contenu ?
- Aujourd'hui, on impose une fermeture à 21h00, alors que beaucoup de restaurants, de snacks n'ouvrent qu'à 17h ou 18h. Avez-vous évalué les conséquences économiques de ces commerces ? Comment peuvent-ils survivre en travaillant 3h par jour !

- Comment allez-vous évaluer cette mesure à mi-parcours ? Quels critères allez-vous utiliser pour déterminer si elle a réellement un effet ?

Parce que, soyons honnêtes, pensez-vous vraiment que cela va diminuer les nuisances ou la criminalité. Moi, en tant qu'habitante de Cureghem, en tant que maman, je le dis : si tous les commerces ferment à 21h00, je craindrais que mes enfants sortent le soir. Parce qu'un quartier sans lumière, sans activité, sans présence humaine, est un quartier où plus personne ne se sent en sécurité.

Les commerçants ne sont pas les coupables, ils sont les victimes d'une politique qui préfère sanctionner les honnêtes gens plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes. Les autorités savent très bien quels sont les commerces problématiques, alors pourquoi ne pas appliquer les lois existantes, au lieu de punir tout le monde.

Et pour finir la question qui est sur toutes les lèvres des commerçants ici présents : comptez-vous annuler cette ordonnance et reprendre un dialogue constructif avec ces commerçants ? Si cette mesure est votée, malgré l'absence de preuves de son efficacité et de son impact économique désastreux, avez-vous l'intention de dédommager les commerçants qui subiront des pertes de revenus direct à cause de cette décision ? Si on veut que Cureghem aille mieux, si on veut qu'Anderlecht aille mieux, ce n'est pas en fermant les commerces à 21h00, ni à 22h30, c'est en ouvrant la discussion, en écoutant ceux qui y vivent et qui travaillent. Monsieur le bourgmestre, travaillez main dans la main avec les commerçants, avec les associations et avec les habitants pour un quartier vivant, sûr et respecté.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

C'est par un appel d'un journaliste, un matin, que j'ai appris la décision de fermeture des commerces à 21h dans le quartier de Cureghem. Une décision prise sans aucune concertation, ni avec les habitants, ni avec les commerçants concernés, ni même avec les Conseillers communaux, y compris ceux de la majorité.

Il s'avère, selon plusieurs sources, que cette mesure a été déposée un matin sur la table du Collège par le Bourgmestre, sans en avoir informé au préalable ses collègues échevins et échevins. Et il semblerait d'ailleurs que l'échevine du « Commerce » n'y est pas favorable.

Pire encore, l'horaire initialement proposé était 20h. Puis, comme par miracle, il est passé à 21h.

Mais ici, il ne s'agit pas d'un débat d'heure. Ce n'est pas une question de savoir si l'on ferme à 20h, à 21h ou à 22h.

La vraie question, c'est de comprendre pourquoi certains commerces doivent fermer plus tôt que d'autres, alors qu'à quelques rues de là, dans d'autres quartiers de notre commune, des établissements peuvent rester ouverts jusqu'à 1h du matin.

Où est la cohérence ? Où est la justice ? Où est l'équité entre commerçants ?

Cette façon de gouverner, de manière unilatérale et arbitraire, pose un problème démocratique majeur.

Encore une chance que l'opposition puisse s'exprimer dans les médias. Car, à défaut de concertation ou de débat politique réel ici au sein de ce Collège, il ne nous reste parfois que cela pour alerter sur des décisions aussi graves.

Et ici, je veux aussi me tourner vers toutes les échevines et tous les échevins présents ce soir.

Comment cela se fait-il que l'échevine Fatiha El Ikdimi (« Les Engagés »), l'échevin Lotfi Mostefa (« PS »), l'échevine Halina Benmrah (« MR »), même si, pour sa part, il semblerait qu'elle n'était pas favorable à cette mesure, l'Echevine Fabienne Miroir (« PS »), l'Echevin Julien Milquet (« Les Engagés »), l'Echevine Luiza Duraki (« PS »), l'Echevine Bieke Comer (« Vooruit »), l'Echevin Achille Van Dijk (« MR ») et l'Echevine Françoise Carlier (« MR »), qui je le rappelle est la Première Echevine, aient pu valider un tel point ?

Comment avez-vous pu, collectivement, approuver une mesure qui va fragiliser encore davantage un quartier déjà en difficulté ?

N'avez-vous donc pas entendu les signaux des habitants et des commerçants ?

Je me tourne vers vous ce soir : ne vous cachez pas. Vous avez aussi validé cette décision. Sur « BX1 », j'ai rappelé ce que nous dénonçons depuis des mois : « Le bourgmestre ne voit la sécurité que sous un seul angle : celui de la répression. Il ne comprend pas que la sécurité, c'est aussi la cohésion sociale, la jeunesse, l'aide aux plus précarisés, la mobilité, la prévention ».

Tant qu'il n'aura pas une vision systémique et globale, il n'y arrivera pas.

Ce n'est pas à coups de fermetures ni de décisions "one-shot" qu'on améliore durablement la sécurité.

Et voilà qu'à présent, cette même mesure serait étendue à la place de la Résistance.

Alors je pose la question :

- Veut-on transformer Anderlecht en une commune fantôme ?

- Va-t-on, quartier après quartier, éteindre les lumières de nos commerces, de nos cafés, de nos lieux de vie, au nom d'une vision de la sécurité qui n'a plus de sens ?

Et surtout, avez-vous mesuré les conséquences de cette décision sur la sécurité réelle ?

Car en fermant les commerces plus tôt, vous supprimez aussi le contrôle social naturel que leur présence exerce dans le quartier.

Des rues désertes sont des rues plus dangereuses, où les habitants se sentiront moins à l'aise pour circuler, où les femmes, les jeunes, les aînés hésiteront à sortir.

Et dès la semaine prochaine, si cette ordonnance est validée par le Collège et la majorité, il y aura sans doute des incidents.

Alors, que ferez-vous à ce moment-là ?

Prendrez-vous la responsabilité de voir des personnes agressées sans même avoir un commerce ouvert où elles peuvent se réfugier, demander de l'aide, ou simplement se sentir en sécurité ?

Ces commerces, ce sont des lieux de rencontre, d'échanges, de vitalité urbaine. Les fermer, c'est appauvrir nos rues, c'est vider nos quartiers, c'est casser ce tissu social déjà fragilisé.

Derrière ces commerces, il y a des familles, des hommes et des femmes qui travaillent dur, souvent tard, pour simplement vivre dignement.

Le groupe « Écolo-Groen » s'y oppose fermement.

Nous savons malheureusement qu'une majorité ici s'apprête à voter cette ordonnance, malgré les signaux d'alerte des habitants, des commerçants et de l'opposition.

Mais puisque ce vote aura lieu, je pose une question simple et directe :

- Qu'avez-vous prévu pour soutenir ces commerçants ?
- Qu'avez-vous prévu pour compenser les pertes économiques qui découleront de cette décision ?
- Qu'avez-vous prévu pour que ces familles ne paient pas le prix de votre incompétence à restaurer la sécurité dans ce quartier, incompétence qui dure, je le rappelle, depuis quatre mandats ?

Enfin, j'appelle à une forte mobilisation.

J'appelle les Anderlechtoises et les Anderlechtois, mais aussi les habitantes et habitants des communes voisines, à se mobiliser massivement.

Parce que ce qui se passe aujourd'hui à Anderlecht pourrait demain se reproduire ailleurs. Et si nous laissons passer ce précédent, d'autres bourgmestres, parfois du même parti politique, pourraient s'en inspirer.

Je les invite donc à venir, à se faire entendre, et à dire haut et fort : non, nous ne fermerons pas nos commerces.

Non, nous ne laisserons pas Anderlecht devenir une commune fantôme.

B. CHIH : Tout d'abord, je voudrais vous remercier. Je suis content que tous les efforts que nous avons menés, ont permis à ces commerçants de prendre la parole à propos de cette sanction disproportionnée qui leur retire le pain de la bouche. Commerçants, cette mesure vise à vous retirer un chiffre d'affaires et, comme l'a dit ma collègue, derrière une fermeture de commerce, il y a des familles. Monsieur le Bourgmestre, vous voulez faire en sorte de conduire ces commerçants à la précarité.

Deuxième élément, je suis d'accord avec toutes les interventions qui ont eu lieu, et que je soutiens fortement. En matière de concertation citoyenne, on le sait très bien depuis pas mal de temps et notamment depuis des élections, de nombreuses vidéos concernent la concertation citoyenne : « avant de faire quelque chose il faut concerter les citoyens ! ». Plusieurs membres de cette assemblée ont tourné des dizaines de vidéos durant la période électorale et ont promis aux citoyens que la concertation citoyenne serait au cœur de la politique.

Tout le monde est choqué lorsque on apprend une telle mesure via la presse, alors que ces personnes qui travaillent matin, midi et soir pour pouvoir nourrir leur famille. Aujourd'hui, il est clair que le groupe « ECOLO-GROEN » demande un vote nominatif sur ce point ! Il est clair que le Collège composé du « PS », du « MR », des « Engagés » et de « Vooruit » a fait une erreur en mettant ce point à l'ordre du jour et en faisant en sorte de fermer les commerces mais, aujourd'hui, il a une possibilité de se rattraper. Oui, la « boulette » elle est commise, mais vous pouvez vous rattraper, vous pouvez voter contre et faire en sorte que cette ordonnance ne passe pas !

Nous, au sein de l'opposition, serons soudé et ferons en sorte que ce point ne passe pas. Mais il ne nous manque que quelques voix pour y arriver. Je suis persuadé que ceux ici présents, qui ont tourné des vidéos relatives aux concertations tout au long de la campagne électorale, qui sont venus chez les commerçants, qui ont mis des affiches dans leurs commerces, ceux qui ont saoulé et dérangé les commerçants, feront en sorte qu'ils puissent nous soutenir également. J'espère donc aujourd'hui qu'on pourra faire en sorte de supprimer cette ordonnance totalement disproportionnée !

M. OUALAOUCH : J'ajouterai une parole de sagesse : ayez la justice de dire que vous vous êtes trompés et d'accepter que cette proposition de mesure n'arrangera pas la situation sur le terrain. En début de séance, on parlait d'État de Droit, j'ose espérer que dans un État de Droit ce ne soit pas ceux qui subissent qui vont être sanctionnés. Alors, pour bien faire et pour que chacun d'entre-vous puisse voter en âme et conscience, le groupe « Team Fouad Ahidar » demande aussi un vote nominatif, pour que chaque citoyen puisse voir qui est pour et qui est contre cette ordonnance.

A. HUSNAIN : Cette mesure cible surtout l'HORECA qui a déjà beaucoup souffert durant la « COVID », ensuite lors de la crise énergétique, et maintenant on lui demande de fermer à 21h. Il ne faut également pas oublier que c'est la fin de l'année, période pendant laquelle ils travaillent le plus. Ce n'est pas en fermant après 21h que tout va s'arranger car, je vous rappelle que, plusieurs fusillades ont eu lieu avant 21h.

P. POLANCO : Le groupe « PTB » demande également un vote nominatif.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Mesdames et Messieurs, lorsqu'on me demande d'où vient cette ordonnance, je ne peux que répondre qu'il reflète les dizaines, les centaines d'appels à l'aide des habitants du quartier qui, par divers moyens, nous contactent pour dire qu'ils n'en peuvent plus, qu'ils ne survivent plus, qu'ils ne dorment plus. Tout cela à cause de l'omniprésence des consommateurs et des dealers dans les espaces publics. L'ordonnance répond aussi aux demandes d'un nombre certain de commerçants qui disent qu'ils ne peuvent plus gérer la situation une fois une certaine heure de la soirée.

A aucun moment, mon intention n'est de désigner les commerçants comme étant les responsables de la situation ! Vous êtes les victimes, cela a été dit, et je le partage entièrement. La réflexion qui fonde l'ordonnance s'appuie sur trois rapports distincts et convergents :

1. Un rapport de police très étayé qui fixe le territoire concerné et plaide pour une mesure générale en regard d'une situation de sécurité très singulière ;
2. Un rapport du Manager du secteur concerné qui rassemble aussi les témoignages de nombreux habitants, commerçants et autres usagers du secteur ;
3. Un rapport du service communal « Affaires juridiques » et de mon équipe, qui signale que, malgré toutes les mesures de police administrative prise à l'encontre d'un nombre de lieux générateurs de nuisances, une mesure générale devrait être envisagée.

Cela a été déjà été dit : il faut viser les commerces qui sont plus spécifiquement générateurs de nuisances, et on le fait. Depuis le début de l'année, ce sont déjà près de quarante arrêtés de fermetures administratives qui ont été pris par le Bourgmestre, à l'encontre des établissements qui génèrent ces nuisances. Lorsqu'on prend un tel arrêté, la loi impose qu'on auditionne d'abord le gestionnaire ou le gérant, avant de

prendre une telle mesure. Sachez que lorsqu'on auditionne les exploitants de ces établissements ils nous disent ne plus savoir gérer la situation, même avec la meilleure volonté du monde et même en engageant toutes les personnes les plus costaudes possible, tellement il y a des consommateurs et perturbateurs sous assuétudes et sous influence, qui viennent perturber leur activité.

La mesure a trois objectifs stratégiques mais, à aucun moment, nous avons dit que cet outil permettrait de lutter contre les fusillades. Ce qu'il s'agit de viser, c'est de :

1. Diminuer l'attractivité négative de ce quartier pour un certain nombre d'individus, souvent consommateurs de substances, d'alcool, etc., et qui génèrent des troubles majeurs de l'ordre public pour les riverains.
2. C'est une mesure qui vise donc à décourager la stagnation d'un public « ingérable » dans le secteur pour ramener de la sérénité. La stagnation s'expliquant par l'effet de concentration d'une offre commerciale / récréative dans le secteur. Nous sommes toujours face aux mêmes difficultés. Plein de circonstances font qu'elles sont acceptables à un certain degré, mais comme dans votre quartier, à un certain moment on arrive à un tel taux de concentration que ce n'est plus tenable. Ce n'est plus tenable pour vous les commerçants et ce n'est plus tenable pour les riverains également. Quand je dis que ce n'est plus tenable pour vous, vous êtes nombreux à venir me dire qu'au-delà et indépendamment de cette mesure, votre chiffre d'affaires diminue parce que les clients n'osent ou ne veulent plus venir dans le quartier du fait d'être importunés. Si on veut rétablir la situation et si on veut ramener un minimum de sérénité pour reprendre pied dans le quartier, il faut passer par cette période particulièrement difficile. Si on ne prend pas de mesure forte, le quartier va continuer à se dégrader parce que ce n'est pas la police qui peut apporter la réponse face à ces personnes en errance, les consommateurs de crack généralement. La police peut apporter la réponse par rapport aux dealers, c'est une évidence mais, pas par rapport à aux consommateurs car il n'y a malheureusement pas d'autre dispositif régional pour l'instant permettant de manière suffisamment forte de répondre aux difficultés que vous connaissez. On vous demande de faire ce « temps de pause » pour permettre de reprendre pied dans ce quartier et de faire en sorte qu'une vie normale pour les riverains et pour vous commerçants puisse redémarrer.
3. C'est une mesure protectionnelle pour les riverains et les commerçants eux-mêmes qui sont tous les premières victimes de nuisances.

J'en viens maintenant à un mot quant à cette différence concernant la place de la Résistance. C'est un hasard si les deux ordonnances sont inscrites ensemble aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil communal parce que les problématiques ne

sont absolument pas les mêmes. Il n'y a pas de consommateurs de crack à la place de la Résistance, mais on y constate en nombre des attroupements qui génèrent des bagarres et des cris, souvent au cœur de la nuit. N'en déplaise à certains membres de ce Conseil, c'est une mesure qui a déjà été prise plusieurs fois et qui n'a jamais fait polémique auparavant. En effet, cela a déjà été validé par ce Conseil et ce n'est pas la même problématique qu'à Cureghem, ce n'est donc pas la même réponse.

Si l'ordonnance est adoptée, la méthodologie que nous proposons de mettre en œuvre est de faire ceci :

1. Une information individuelle des commerçants du secteur dans le courant de la semaine prochaine ;
2. S'en suivront des contrôles par la police ;
3. S'en suivront une observation permanente des éventuels effets de report des nuisances vers d'autres secteurs ;
4. Une évaluation mensuelle du dispositif et présentation au Conseil communal.

Si l'ordonnance est adoptée, je peux m'engager à venir faire rapport au Conseil communal à chaque séance. Contrairement à ce que N. KAMMACHI a dit, car elle n'a probablement pas entendu ce que j'ai dit en introduction, ce texte n'est pas encore adopté, il n'en va pas d'une ratification comme c'est le cas pour d'autres ordonnances de police. C'est bien un vote sur un texte qui, s'il est approuvé, entrera en vigueur, et s'il n'était pas approuvé, il n'entrera pas en vigueur !

J'ai essayé, avec mon équipe, de vous proposer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une piste de solution pour sortir le quartier de ce marasme. Ce n'est pas la seule solution, mais c'est un outil en plus dont pourrait disposer la police pour nous aider à rétablir la sécurité et un minimum de vivre-ensemble.

Nous avons entendu les commerçants et je comprends à 2000% leur gêne et leur malaise. Je déclare aussi que je reçois de nombreux e-mails et messages de soutien à cette mesure de la part des habitants qui ne sont pas ici ce soir, de ceux qui ne s'expriment pas, pour dire à quel point ils soutiennent cette mesure temporaire. Le vote individuel a été demandé, chacun votera en son âme et conscience et, si le texte devait être refusé, j'en prendrai acte. J'aurai ainsi essayé de proposer un outil aux habitants et, s'il n'est pas adopté, nous chercherons d'autres voies de solutions.

C. CHERFAN : Lors du vote nominatif, j'aimerais que chaque Conseiller regarde droit dans les yeux les commerçants, ceux chez qui le Bourgmestre a affiché sa photo pendant la campagne électorale ! Monsieur le Bourgmestre, ces gens qui ont appelé pour se plaindre des nuisances n'ont-ils pas des pieds ? En tous cas, je ne les vois pas ici ce soir. Quelqu'un parmi les personnes présentes ce soir a-t-il appelé le Bourgmestre ? Soit, supposons que ces gens aient appelé, et je suis certain qu'ils n'ont pas appelé, doit-on punir les commerçants ? S'ils ont appelé pour se plaindre des nuisances, des trafiquants et des malfaiteurs, pourquoi punir les commerçants et les gens honnêtes, alors que les trafiquants on les laisse tranquille !

Monsieur le Bourgmestre, vous dites que pour ramener la sécurité, il faut fermer les établissements, moi je pense simplement que la sécurité doit règne, c'est tout. Vous parlez d'un « temps de pause », on sait tous pertinemment que ce « temps de pause » va durer des mois et des mois, voire des années. Les commerçants sont-ils capables de tenir le coup ? Savez-vous ce que signifie fermer son établissement pendant trois mois ? Vous les commerçants, êtes-vous êtes capables de fermer pendant trois mois, ou même un jour !? Avez-vous reçu de l'aide ?

Pourquoi dites-vous que la police ne sait pas agir ? Pourquoi, seulement à Anderlecht, ne peut-elle pas agir alors qu'ailleurs elle agit !

Monsieur le Bourgmestre, vous dites un « minimum de vivre ensemble ». Pour moi, un « minimum de vivre ensemble » commence par une cohésion sociale et pas par une stigmatisation. Pour finir, et je l'ai dit hier lors d'une émission de la chaîne « Arabel », j'étais à Dubaï il y a quelques jours encore, là, ils ont transformé un désert en paradis, ici, vous êtes en train de transformer un paradis en désert.

F. BEN HADDOU : Si cette ordonnance a pour but de soi-disant diminuer les nuisances, pourquoi ne faites-vous pas la même chose en fermant les « Abattoirs », la rue Wayez, etc. ? Les commerçants ont signé la pétition visant à la sécurisation parce qu'ils croyaient que vous alliez les protéger. Et maintenant, que faites-vous, vous les punissez ! Votre rôle, Monsieur le Bourgmestre, est de les protéger et non de les punir. Ce que vous allez faire aujourd'hui avec cette ordonnance, c'est simplement les punir ? Croyez-vous vraiment, en fermant les commerces, que vous allez ramener la sécurité ? Imaginez-vous circuler à Cureghem pendant la nuit ? Je ne comprends pas votre logique, c'est purement incroyable. Je suis bien curieuse du résultat des votes pendant lesquels chacun doit prendre ses responsabilités.

N .KAMMACHI : Monsieur le Bourgmestre, vous nous dites qu'il y a eu trois rapports distincts, un de la police, un du Manager de proximité et un du rapport du service juridique communal. Peut-on avoir accès à ces trois rapports ? En fait, il est très compliqué de se dire qu'à un moment donné ces rapports vous ont inspiré la solution de

fermer l'ensemble des établissements de Cureghem. J'aimerais avoir connaissance, en tant que Conseillère communale, de ces rapports.

Monsieur le Bourgmestre : Ils sont repris dans la motivation de l'arrêté.

N. KAMMACHI : Si je comprends bien et selon vos dires, il y a eu quarante arrêtés de fermeture pour lesquels vous avez auditionné l'ensemble de ces gestionnaires de commerce. S'il y a un arrêté de fermeture, c'est que vous constatez qu'ils ne correspondent pas aux normes imposées pour un établissement Horeca ou autres. Dans la même justification, vous rapporter en fait, que ces personnes vous disent qu'elles sont confrontées à des nuisances qui viennent de l'extérieur, des dealers et des personnes de passage qui perturbent le bon fonctionnement de leur établissement.

On est donc conscient que le problème se situe à l'extérieur des commerces. Pour quelle raison aujourd'hui le fait de fermer ces établissements va faire en sorte qu'on va diminuer le passage des dealers ? Je ne comprends pas le travail qui va être fourni pour qu'on puisse éviter les personnes qui vont ennuyer, embêter et agresser. En fait, je ne comprends pas votre logique.

Autre élément, vous dites qu'il y a une forte concentration de commerces et c'est pour cette raison qu'il y a des tas de problèmes. Si je comprends bien, cette attractivité commerciale, cette forte concentration de commerces dans un même quartier, provoque finalement l'augmentation des usances augmentent. Si je comprends bien, l'idée est qu'en fermant ces commerces pendant trois mois, il y aura une diminution de personnes en errance ou sous assuétude et que, tout à coup, tout va bien se rétablir.

Lorsque vous parlez de « temps de pause », cela m'inquiète parce que cela va se prolonger au-delà des trois 3 mois ; et puis encore, et puis encore. Vous l'avez très clairement dit : ce n'est pas la première fois que des ordonnances sont votées en Conseil communal pour fermer l'un ou l'autre établissement. Au final, il n'y a aucune vision d'un plan stratégique pour améliorer la sécurité. Je suis d'accord avec vous, vous présentez aujourd'hui avec une mesure, vous essayez d'amener un outil qui va permettre, selon-vous, d'améliorer la sécurité. Toutefois, quel est l'ensemble de la stratégie ? Si l'idée est juste de fermer les commerces, que se passe-t-il après ?

Comment va-t-on faire en sorte pour qu'on puisse se promener dans nos quartiers en toute sécurité ? Quel est le plan ? Quand vous parlez d'évaluation hebdomadaire, mais qui va la faire quand on sait qu'on a diminué le nombre de fonctionnaires dans notre administration communale, quand on sait qu'on ne remplace pas les départs à la retraite ?

Ce soir une partie de la discussion tient sur le fait que c'est le Conseil communal qui prend la décision. Comment se fait-il qu'une telle décision n'ait pas été discutée en amont avec les membres de votre équipe qui ont des compétences, qui sont en lien avec la vie de ces gens, je parle notamment des commerces, la prévention, de la jeunesse... Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de concertation ? C'est ça que j'ai voulu dire lorsque je parlais d'unilatéral. Une équipe c'est un groupe, un ensemble de personnes, à qui vous avez délégué une série de compétences, et qui sont aujourd'hui responsables de la bonne gestion de la commune. J'essaie de dire, en fait, qu'une telle mesure ne sert à rien s'il n'y a pas un vrai plan pour que les habitants puissent habiter en toute sécurité. Il ne faut pas toujours systématiquement opposer, je vous connais, les commerçants et les gens qui minent le quartier. Non, c'est un ensemble. Ce n'est pas parce que les commerçants n'habitent pas le quartier qu'ils n'y vivent pas ; ils sont présents toute la journée même si leur domicile est ailleurs. Je tenais à remettre les choses au clair quant à la position du groupe « ECOLO/GROEN » qui refuse ce point !

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : L'étape suivante est le passage au vote mais je donne encore le droit à la représentante des habitants de s'exprimer avant cela.

La représentante des habitants : Je vous remercie de me laisser répliquer. Monsieur le Bourgmestre, je vais reprendre certains points que vous avez dit et que j'aimerais contredire.

Premier point concernant l'appel à l'aide de nombreux habitants, comme l'un des Conseillers l'a dit, nous avons, nous-même commerçants, signé une pétition. Les habitants nous ont présenté une pétition demandant plus de mesures de sécurité, seulement, et nous les avons rencontrés récemment la semaine passée, ceux-ci nous expliquent que ces mesures demandées concernaient des endroits bien précis. Jamais ils n'auraient imaginé que ces appels à l'aide, que ces plaintes, que cette pétition soit utilisée aujourd'hui pour la fermeture collective des commerces !

Deuxième point, nous comprenons que vous ne voulez pas nous punir, cependant c'est l'effet que ça nous fait, étant donné que la mesure est censée durer trois mois, ou peut-être plus. Elle va toucher directement notre revenu, elle intervient dans un contexte de crise sociale et économique que nous connaissons tous, c'est donc bien une punition et c'est comme ça que nous la ressentons.

Vous avez essayé de fermer les commerces problématiques, vous l'avez dit vous-même, et cela n'a apparemment pas porté ses fruits. Cependant, en quoi devons-nous devenir un outil qui, selon vous, pourrait s'avérer utile pour un ensemble de problématiques résultant du manque de moyens structurels qui durent depuis des années ? Nous connaissons les problèmes au sein de l'administration, mais ce n'est pas à nous de

payer les pots cassés, de payer des années d'abandon et de laisser-aller d'une situation qui nous dépasse tous.

Aussi, vous parlez d'attractivité des consommateurs de crack notamment. Je tiens à souligner que nous, commerçants, n'accueillons pas ces personnes, que nous ne les laissons pas se balader, ni faire ce qu'elles veulent lorsque nous les voyons sur le pas de la porte de notre commerce. Nous ne sommes en rien une source d'attractivité de ces consommateurs de crack. Nos clients viennent de tous les horizons et ce ne sont en rien des consommateurs de crack. Les consommateurs de crack viennent uniquement pour le trafic et pour la disponibilité de la drogue au sein du quartier et nous ne sommes pas responsables de cela !

Vous avez également dit que vous étiez conscient que nous allions perdre un grand chiffre d'affaires en plus de ce que nous avons déjà perdu depuis plusieurs années. Il est évident qu'au bout de quelques mois, que ce soit trois, six ou plus, nous ne pourrions pas dire aux personnes extérieures à la commune « c'est bon, vous pouvez revenir, la sécurité et revenue au sein de la commune, vous pouvez revenir », parce que cette fermeture ne règlera pas les problèmes, nous en sommes conscients.

Ensuite, nous ne pourrions pas leur garantir la sécurité, étant donné que, pour l'instant, le trafic de drogue est hors de contrôle. De plus, sommes-nous certains que, d'ici là, nos clients actuels reviendront ? N'auront-ils pas, entre-temps, trouvé d'autres commerces pour faire leurs achats, pour manger et pour faire tout ce qu'ils ont l'habitude de faire ? L'image que cela renvoie à nos clients est vraiment catastrophique. Il ne faut pas se leurrer, une fermeture de trois mois ne règlera pas le trafic de drogue, tout au moins il sera peut-être un petit peu moins visible, il sera temporairement chassé mais il reviendra. Ou alors les consommateurs et dealers se disperseront dans d'autres quartiers de la commune qui, comme vous l'avez dit, pour l'instant, restent épargnés par ce problème.

Nous nous demandons vraiment, parce que les explications ne suffisent pas, en quoi nous devons nous-mêmes payer pour des problèmes qui durent depuis des années et qui ne disparaîtront pas avec la fermeture mais qui, au contraire, et nous en sommes certains, augmenteront et s'accroîtront lorsque nous fermerons aussitôt que 21h. Vous avez dit que « ce n'était pas la seule solution, mais une solution », cependant, comment pouvez-vous expliquer que l'on commence par une solution aussi attentatoire à notre liberté économique et aussi dévastatrice ?

Ne devrions-nous pas commencer par chercher d'autres solutions moins attentatoires et plus ciblées car nous ne sommes pas responsables du fait que certaines mesures ciblées ne suffisent pas. Aussi, je tiens à souligner, que tout acte administratif, pour être légal, doit respecter plusieurs principes : la légalité, la finalité d'intérêt général, la proportionnalité, et c'est là que se situe le problème auquel nous faisons face. La

proportionnalité doit être nécessaire, adaptée et non-excessive. Ouvertement, nous pouvons dire que cet acte administratif ne rencontre pas le principe de proportionnalité.

Concernant le principe d'égalité de non-discrimination, que toute administratif doit également respecter, le fait de pénaliser un groupe de personnes sans raison objective et sans qu'il soit responsable d'un quelconque comportement illégal, est pour moi un manque d'égalité et de la discrimination. Enfin, pour le principe de motivation et du lien factuel entre la mesure et les effets recherchés, je suis navrée, mais cette décision doit reposer sur des faits concrets. Pour l'instant, même si des rapports expliquent qu'il y a des problèmes d'insécurité, de nuisance, etc., ils ne démontrent pas en quoi la fermeture des commerces va régler toutes ces nuisances.

Aujourd'hui, nous demandons également des mesures pour retrouver plus de sécurité, pour retrouver un quartier apaisé, mais certainement pas d'être, nous, les commerçants, l'outil qui va servir à cela. Cette mesure s'avérera inefficace et est déjà terriblement attentatoire. Je tiens à souligner, car c'est pour moi la chose la plus déconcertante soit dans cette affaire, que nous nous sommes retrouvés dans une situation d'urgence et de stress extrême depuis une semaine.

Les rapports datent, il me semble, du début octobre. Comment une mesure aussi lourde de conséquences a-t-elle pu être soumise au vote du Conseil en moins d'un mois ? Pourquoi n'avons-nous pas été concertés ? Pourquoi n'avons-nous même pas été informés de ce qui allait nous arriver, alors même que cette mesure est censée entrer en application avec effet immédiat ! Comment sommes-nous sensés nous organiser et nous mobiliser pour faire en sorte de ne pas mourir asphyxiés par cette mesure ?

Il y a réellement un problème de communication, de concertation et de considération. Aujourd'hui, nous nous sommes mobilisés, nous sommes prêts à œuvrer avec la Commune pour trouver des solutions plus constructives et plus réfléchies.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Nous allons dès lors pouvoir aborder le vote.

M. GORI : J'invoque l'article 27 du ROI et vous demande de soumettre au vote des Conseillers le report du point, cela pour permettre une concertation avec les commerçants.

C. CHERFAN : Il est trop tard pour proposer cela, il fallait y penser avant ! Peut-être voulez-vous fermer les commerces et puis discutez ?! C'est ainsi que vous voulez procéder ?!

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je suis saisi d'une demande, je fais donc une vérification de sa recevabilité.

M. GORI : Comme les commerçants clament haut et fort dans la salle qu'ils ne veulent pas d'une concertation via le report de ce point, passons alors au vote sur l'ordonnance telle qu'elle est.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je demande le calme car un vote est un moment important et il faut pouvoir le faire correctement.

S. BENNANI : J'ai une remarque sur le vote lui-même. Être dans la majorité, c'est aussi avoir des responsabilités....

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Madame, je vous interromps, c'est après le vote que vous évoquerez les justifications éventuelles de votre vote mais pas avant, ce n'est pas conforme au règlement. Je débute le vote dès à présent !

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Par suite du vote, j'annonce le résultat : 12 votes pour, 26 votes contre et 3 abstentions, le point n'est donc pas adopté !
Messieurs, Mesdames du public, je pense nous avons été très tolérants mais maintenant ça suffit, arrêtez de chahuter et de crier. Tout le monde doit montrer l'exemple et vous ne pouvez pas reprocher un manque d'écoute quand vous refusez l'écoute vous-mêmes.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Le vote démocratique a parlé et j'en prends acte et avec mon équipe. Nous avons proposé cet instrument pour essayer de rétablir un minimum de sérénité dans le quartier, proposition qui n'a pas obtenu la majorité des voix. Il faut évidemment en tenir compte évidemment mais cela ne nous empêchera pas de continuer à nous battre pour ce quartier, pour ses habitants et pour ses commerçants, parce qu'ils en valent la peine.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je propose, vu le très nombre de personnes présentes dans le public qu'on puisse progressivement libérer la salle, notamment pour donner droit à l'explication de vote.

S. BENNANI : Comme je le disais préalablement, être dans la majorité, c'est aussi prendre des décisions difficiles, c'est assumer des choix. Il est vrai que cette décision n'a pas été facile, dans le sens où nous devions aller contre la majorité, mais cela a été extrêmement évident pour nous parce que les mêmes habitants nous ont appelé et nous ont supplié de voter contre cette mesure. Qu'est-ce que le commerce ? Eh bien, c'est une forme de contrôle social favorable, notamment, aux personnes vulnérables, comme les femmes se déplaçant en rue. Un nombre incalculable de fois elles ont pu échapper à des agressions parce que les commerces étaient ouverts. Oui, il y a des personnes en errance, mais fermer les commerces, appauvrir les gens qui n'ont absolument rien fait de mal et, en l'occurrence, des commerces qui visent à améliorer la qualité du quartier, ne nous semblait pas juste. Je comprends entièrement votre objectif de vouloir diminuer l'attractivité négative de ce quartier mais en prenant cette décision, vous alliez aussi diminuer l'attractivité positive de ce quartier !

N. KAMMACHI : Je tenais une fois encore à redire que « ECOLO/GROEN » est contre la fermeture des commerces et est pour la sécurité. Quand vous parliez de votre équipe, on voit bien maintenant que votre équipe n'était pas d'accord sur ce principe.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : C'est bon maintenant, on a assez abusé de ma patience.

T. SCHUERMANS: Ik ben bezorgd. Neem uw huiswerk vast, beste collegeleden, want vorige gemeenteraad waren jullie het al over twee punten zwaar oneens. Vandaag het gebeurt opnieuw, dat is al de derde keer dat “PS-Vooruit-MR-Les Engagés” niet botert. Ik maak me zorgen daarover !

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je vois bien qu'une fois de plus on essaie de forcer le passage pour relancer le débat et ce n'est pas convenable. Je m'excuse auprès de ceux qui auraient encore voulu dire un mot, mais je vois que manifestement, on ne veut pas jouer le jeu. Je suis ainsi obligé de continuer l'ordre du jour. Le point suivant concerne l'ordonnance de police portant sur la fermeture de tous les établissements accessibles aux publics sur le périmètre résistance. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? Pouvons-nous passer au vote de ce point ?

N. KAMMACHI : S'agit-il ici d'une prolongation de ce qui existe déjà car vous disiez tout-à-l'heure que ce n'était pas la même problématique et que la fermeture des commerces demandés dans ce dossier est une prolongation ? Est-ce bien une prolongation de fermeture des commerces du périmètre de place de la Résistance ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : C'est un renouvellement d'une mesure qui a déjà été adoptée par la Conseil dans le passé mais, cette fois-ci, elle est soumise au vote de l'Assemblée.

N. KAMMACHI : Quelle est la raison des conditions aujourd'hui mises en avant ? Vous avez dit précédemment que ce n'était pas une question de deal. Est-ce parce qu'il y a un attroupement de personnes sur la place ? Dans le passé, avez-vous retiré des leçons de cette mesure ? Cela a-t-il amélioré le fait qu'il y ait davantage de sécurité dans l'environnement pour qu'on le remettre à nouveau en place ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Je le redis, ce n'est pas une question de sécurité, c'est une question de nuisance, de tapage nocturne, de bagarres. Oui, cela a permis de diminuer la pression. Comme les mesures ont été analysées et qu'on voit que la situation du terrain redémarre, on prend ainsi la mesure, mais c'est quelque chose qui doit être analysé au cas par cas.

Monsieur le Bourgmestre VAN GOIDSENHOVEN : Peut-on passer au vote ? Y a-t-il une demande de vote ou est-on disposé à l'approuver collectivement ? S'il y a une objection, on va devoir passer au vote nominal et, vu la demande, je pense qu'on y est contraint.

C. CHERFAN : Monsieur le Président, pourriez-vous juste un peu plus expliquer le point, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Je propose à Monsieur le Bourgmestre de le faire. Ici, il s'agit de la place de la Résistance. Par suite des demandes pressantes des habitants, la proposition est de fermer les commerces à partir de 22h30. Je pense que toutes les concertations possibles ont été menées, mais je passe la parole au Bourgmestre pour confirmer les choses.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : Il y a place de la Résistance un certain nombre d'établissements HORECA qui, eux aussi, génèrent une forme d'attractivité négative, mais pas sur les mêmes types de public. Il n'en va pas de personnes sous influence, mais des personnes qui génèrent des cris et des bagarres. On a constaté un lien avec la fréquentation des établissements et on vous propose ainsi de fermer ces commerces à 22h30. Toutefois, si le Conseil décide de ne pas suivre cette proposition, on expliquera aux habitants qu'il ne faut pas faire ça...

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : Par suite du vote, l'ordonnance de police dont il est ici question a recueilli 18 votes pour et 23 votes contre. L'ordonnance de police est donc rejetée.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS : J'en prends acte mais je garantis que nous continuerons aussi à nous battre pour les habitants de cette place, cela par d'autres moyens.